

Brevets—Loi

pharmaceutiques suisse (lorsqu'il était associé à McMillan, Binch) et a affirmé à maintes reprises qu'il était contre la loi actuelle sur les licences obligatoires.

Cette société ne serait-elle pas par hasard Sandoz? Cependant, je suppose que l'on a le droit de changer d'idée selon la situation. J'ignore si des résolutions en ce sens ont été adoptées au dernier congrès. Je ne sais trop s'il s'agit d'une question qui fait l'unanimité au sein du caucus libéral. Je ne veux pas divulguer des renseignements confidentiels, mais je soupçonne des personnes qui sont assises à quelques sièges seulement du chef de l'opposition, sur la même rangée, d'approuver en privé ce que nous faisons.

M. Nystrom: Jamais.

M. Andre: Je crois que le chef de l'opposition sait de qui je veux parler.

M. Nystrom: Pas de Nelson ni de moi en tout cas.

M. Andre: Au fond, je n'en suis même pas sûr en ce qui concerne Nelson. Il ne m'a jamais semblé être le genre de gars qui voudrait légaliser la piraterie. Je détesterais que l'on me détrompe. Je comprends qu'il a des responsabilités à assumer envers la masse qui est derrière lui.

M. Young: Moi, une masse? Tu parles d'une masse.

M. Andre: Je suis sûr qu'en son âme et conscience, il saisit l'immoralité fondamentale de la piraterie et qu'il n'approuve pas pareille position.

Quatre raisons motivent notre action. D'abord, nous devons respecter le principe de la propriété intellectuelle. Cela vaut pour un livre, un poème, une chanson ou un médicament. Nous devons respecter cela et tout État qui ne le fait pas devrait avoir honte. Puis, nous ne pouvons pas délibérément nous priver des activités de recherche et de développement dans cet important domaine et surtout en biotechnologie. C'est un secteur simplement trop important pour nous priver de cet atout, comme nous le faisons avec la loi actuelle. Ensuite, il ne fait aucun doute que nous avons des engagements internationaux à respecter. Si nous voulons que notre pays soit traité comme un pays de première catégorie, comme un membre des sept grands, nous devons respecter les règles de ce groupe, et l'une de ces règles est de ne pas voler les inventions des autres. Enfin, c'est important pour la santé des Canadiens; nous ne pouvons pas dire aux Canadiens que nous allons cesser de mener des recherches sur la fibrose kystique, la sclérose en plaques, la dystrophie musculaire, la maladie d'Alzheimer, le SIDA et le cancer parce que nous craignons que les entreprises de médicaments génériques ne puissent pas inonder le marché aussi rapidement. Nous ne pouvons pas sérieusement dire aux Canadiens que ces recherches ne sont pas importantes. Nous devons faire en sorte que ces 3 000 scientifiques travaillent pour la santé et le mieux-être de nos citoyens. Et nous y parvenons tout en protégeant les consommateurs.

• (1440)

Le très honorable chef de l'opposition prétend que cette mesure sera préjudiciable aux vieillards, aux malades, aux invalides et aux pensionnaires des maisons de repos. Comme il a mentionné tous ceux qui étaient protégés par un régime d'assurance-médicaments, comment pourraient-elle leur nuire? Étant donné que le sort de ces gens semble l'inquiéter, je lui répéterai au comité, ce que je lui ai déjà dit à la Chambre, que ses prévisions sur les coûts sont absurdes. S'il avait pris une

mesure comme celle-ci en 1969, nos concitoyens économiseraient plus qu'ils ne le font dans le cadre du régime actuel.

Je suis bien content d'avoir franchi finalement cette étape, car nous pourrions étudier cette mesure article après article au comité et non plus à la période des questions, une tribune peu propice pour ce genre d'étude éclairée, car les députés gesticulent pour attirer les caméras de la télévision et pour mieux faire passer ainsi leur point de vue.

Renvoyons ce projet de loi au comité, et même s'il est peut-être trop tard, je demande à l'opposition d'avoir l'esprit ouvert car elle pourrait se rendre compte que c'est une bonne mesure pour le Canada. Si elle parvenait à le faire, elle nous donnerait sans aucun doute son appui.

M. Riis: Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a exposé son point de vue sur cette importante mesure. Il en a profité pour commenter les vues des autres députés, le dernier étant le chef de l'opposition (M. Turner).

C'est une mesure législative évidemment controversée sur laquelle les opinions sont partagées et contradictoires. Le ministre dit pourtant qu'elle est bonne pour le Canada et pour les Canadiens et que tout le monde l'acceptera avec enthousiasme une fois mieux informé.

La question sera bientôt renvoyée au comité concerné qui entendra des témoins et qui examinera le projet de loi article par article. Étant donné qu'il a confiance dans le projet de loi, le ministre pourra-t-il étudier la possibilité de donner à ce comité la permission de tenir des audiences ailleurs qu'à Ottawa pour que les particuliers ou les groupes canadiens puissent plus facilement exposer leur opinion comme témoins au comité? Accueillera-t-il cette proposition sans préjugés?

M. Andre: Monsieur le Président, je n'ai pas participé aux négociations mais je crois qu'on a proposé de se rendre dans quatre villes, une dans l'Est, une dans l'Ouest et deux dans le centre. On l'a proposé pour que les intéressés aient suffisamment de temps pour participer aux audiences du comité dans l'espoir d'obtenir en échange que le Nouveau parti démocratique promette de ne pas recourir à des tactiques dilatoires à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Les néo-démocrates ont refusé ces offres très raisonnables. Ils essaient maintenant de reprendre les négociations dans un autre endroit. Ils ont laissé passer l'occasion et ils auraient dû se montrer raisonnables à ce moment-là.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une petite question supplémentaire. Je ne pense pas que le ministre veuille induire la Chambre et la population canadienne en erreur par inadvertance. Je me souviens qu'on a proposé que le comité se rende dans certaines villes à condition de s'entendre pour que les députés de l'opposition puissent parler un peu et que le gouvernement puisse prédire l'heure exacte où le projet de loi serait adopté. Voilà ce qu'on nous a proposé. Il est faux de prétendre que les néo-démocrates n'étaient pas prêts à coopérer avec enthousiasme à toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi. Je voulais seulement le préciser à l'intention du ministre.

M. Andre: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait apporté cette précision. Au cas où il l'aurait oublié, je tiens à préciser que le 6 novembre, lorsque j'ai annoncé par